



# COMITE D'ETUDE ET D'ACTION POUR LA DIMINUTION DU CRIME

9, Rue Guy de la Brosse — PARIS (v<sup>e</sup>)  
Téléphoné GOBelins 16-62

Président : M. H. DONNEDIEU DE VABRES, Professeur de Droit Criminel à la Faculté de Paris

## BULLETIN INTERIEUR D'INFORMATION

Cotisation annuelle : 40 francs

Chèq. post: H. van Etten, Paris 866-19

N° 54

MAI - JUIN 1944

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE  
pour la Sauvegarde de l'Enfance  
et de l'Adolescence d'Ille-et-Vilaine  
17, Rue du Bourdonnais  
RENNES

### SOMMAIRE

|  |                                 |
|--|---------------------------------|
| Réflexions sur le problème des sanctions dans<br>la rééducation des enfants difficiles<br>et délinquants . . . . . | Marie DOMINIQUE                 |
| Tapisserie de Pénélope . . . . .   | F. DELIGNY et<br>Dr P. GUILBERT |
| Les Centres d'Observations . . . . .   | G. MAZO                         |
| Bibliographie. . . . .   | H. van ETTEN                    |
| La rééducation des mineurs délinquants en Belgique . .   | J. JEGER                        |
| Notes et Informations  |                                 |

REFLEXIONS SUR LE PROBLEME DES SANCTIONS  
DANS LA REEDUCATION DES ENFANTS DIFFICILES ET DELINQUANTS

Le but de la rééducation est le même que celui de l'éducation en général:

- Préparer l'enfant à son rôle social ;
- L'entraîner à la discipline intérieure et extérieure.

On oublie trop souvent que la Société, pour exister et maintenir l'ordre, ne peut considérer les cas individuels et se voit obligée d'appliquer impitoyablement des lois et des sanctions dans tous les domaines ; à l'individu de comprendre et de se soumettre en vue du bien de la communauté ; aux éducateurs de préparer l'enfant aux exigences de la société.

Je considère donc que nous faisons fausse route en appliquant des théories modernes par trop inspirées de J.J. ROUSSEAU, en libérant l'enfant de toute contrainte pour "l'expansion de son être".

Il me semble qu'en règle générale :

- le dressage (chez les tout petits),
- la discipline expliquée et imposée du dehors (chez les petits enfants),
- la discipline autant que possible acceptée (chez les enfants),
- le self-government contrôlé (chez les adolescents),

est une gradation logique et recommandable.

Chez des enfants normaux et heureux, on n'insiste jamais trop ni trop tôt sur la formation du caractère, sur la discipline, sur la soumission indispensable à une autorité légitime, à une loi morale.

Mais si le but est le même, la méthode est différente en rééducation.

Avant de "reconstruire" une personnalité, avant de "normaliser" un sujet déficient, il faut savoir appliquer une véritable psychothérapie résolutive, aplanir tous les conflits exogènes et endogènes, obtenir l'adhésion du sujet à son re-développement.

La rééducation ne peut être qu'individuelle, il n'y a que des cas d'espèces ; il est absolument impossible de fixer des barèmes de récompenses ou de punitions.

La discipline extérieure stricte et impersonnelle qui serait souhaitable dans bien des institutions modernes normales vouerait la rééducation à un échec certain, les éducateurs se lieraient eux-mêmes les mains et aucune action individuelle ne serait possible.

En règle générale, je considère qu'il est préférable de donner à un enfant difficile toutes ses chances dès le début (cadre idéal, atmosphère affectueuse ("élargissante et élevante"), récompenses, etc... bref tous les facteurs positifs) quitte à supprimer peu à peu les avantages en cas de non adaptation reconnue et de nécessité de "dressage".

Faut-il pour cela supprimer les punitions ? Je ne le crois pas, le tout est de les appliquer à bon escient.

Faut-il, parmi les procédés éducatifs, écarter ceux qui semblent être les "extrêmes", tels que le self-government ou la répression ? Oui, si on les systématise, non, si on sait les employer dans des cas individuels pour des raisons d'ordre psychologique.

Même les châtiments corporels (si pénible qu'il soit de les employer) et le "cachot" peuvent avoir leur raison d'être, comme ils peuvent avoir les conséquences les plus funestes.

Je vais essayer de le démontrer par les exemples suivants :

EXEMPLES PRATIQUES (cas vécus)

CHATIMENTS CORPORELS ?

Indiscipline - révolte

CAS "LOUIS" -

Louis, délinquant transféré, après fermeture d'une maison de correction, dans un Institut de rééducation.

Garçon aigri, buté par les traitements subis, air sournois, "mauvais esprit", refus d'obéissance. Son chef d'atelier veut le "mâter" : punitions allant des mauvaises notes à l'isolement puis aux coups.

Résultat : révolte ouverte, bataille à l'atelier, menace de tuer le moniteur.

Deux dames de l'Etablissement se chargent de ce cas difficile dont aucun éducateur ou moniteur n'a pu arriver à bout.

Elles confient à Louis des travaux d'intérieur (nettoyage, rangement, bricolage, petites missions de confiance) qui lui permettent de l'isoler dans une certaine mesure, de faire une véritable cure psychothérapique, résolutive, puis normative.

Louis, en quelques mois, s'est calmé, a repris confiance en lui-même, s'est discipliné. Il a pu entreprendre et terminer un apprentissage spécialisé.

- Actuellement bon ouvrier et père de famille,
- Louis aurait été poussé jusqu'au crime par les châtiments corporels, mais a été sauvé par l'influence de deux femmes (éducation maternelle et "grande soeur" compréhensive).

CAS "RENE" -

Délinquant et pervers : sarcastique - excessivement opposant - soutenu par ses parents - meneur - se permet tous les délits imaginables - indifférent aux suppressions de récompenses, aux punitions - nargue ses éducateurs en leur disant devant ses camarades : "les coups sont interdits par la loi ; si vous me touchez, mon père déposera une plainte".

Un jour, il se produit ainsi complaisamment en spectacle pour ses camarades devant une dame de l'Institut (connue pour son éducation douce et maternelle). La demoiselle se retourne, applique une giffle retentissante à René en lui disant : "Voilà, et maintenant que ton père aille porter plainte s'il le désire".

Résultats : stupéfaction de René, joie des camarades, prestige du meneur écroulé, profond respect pour la jeune fille qui par une patiente mais ferme éducation est finalement arrivée à discipliner et à rééduquer le sujet.

Refus de travailler

CAS "EUGENE" -

Délinquant arriéré, refuse obstinément tout travail en disant : "on m'a toujours dit que je suis un idiot ; je ne peux rien faire ; regardez toutes les cicatrices que j'ai ; j'en ai déjà reçu des coups, mais cela m'est bien égal, on s'habitue, ça n'entre tout de même pas".

L'institutrice s'occupe individuellement de lui, lui fait faire des devoirs extrêmement faciles, ne le punit jamais, le complimente, le récompense. Le garçon reprend confiance en lui-même, commence à travailler d'arrache-pied, rattrape sa classe et finit l'année scolaire premier en calcul.

CAS "RAOUL" -

Enfant gâté, très gros troubles de caractère. Résistance passive sur toute la ligne. Refuse tout travail. Indifférent à toute récompense comme à toute punition ; toutes les techniques éducatives échouent.

Un beau jour, un éducateur excédé par cette passivité narquoise, donne une correction à Raoul devant ses camarades. Grande mais salutaire humiliation pour l'enfant qui, par crainte, s'est décidé à obéir et à travailler. Une fois quelques bonnes habitudes prises, on a pu amener peu à peu l'enfant à une discipline comprise et librement acceptée.

Incontinence d'urine et des matières fécales

CAS "VICTOR" -

Gros troubles du caractère - sujet impulsif, violent, brutal, très opposant. Fréquentes incontinences en plein jour (au jeu, pendant les promenades, au travail). Educateur incompetent et inintelligent qui croit guérir l'enfant en l'humiliant devant ses camarades, puis, n'obtenant pas de résultats, en donnant des corrections à Victor.

Résultats : violentes réactions de ce dernier - colères pathologiques - bris d'objets - coups de pied aux camarades et aux surveillants - aggravation de l'incontinence et des troubles du caractère.

Une dame de l'Institut se charge du cas, témoigne au petit Victor énormément d'affection : excellent "accrochage affectif". L'enfant s'attache à sa jeune "maman" et cherche à lui faire plaisir, se transforme à vue d'oeil, devient gai, confiant, sa calme, apprend à contrôler ses réactions.

Parallèlement à la discipline morale acceptée, s'établit la discipline sphinctérienne.

CAS "CHARLES" -

Troubles du caractère - énurésique : aucun traitement médical, aucune méthode éducative ne réussissent.

Un matin, le surveillant (qui avait fait lever l'enfant pendant la nuit), furieux de trouver encore le lit tout trempé, a donné une fessée à Charles. Le lendemain, Charles n'avait pas mouillé son lit. Et ce n'est que par la menace de châtiments corporels qu'on a pu guérir l'enfant.

ISOLEMENT ?

Vols

CAS "SERGE" -

Délinquant asthénique, incorrigible voleur. Indifférent aux sanctions. Le chef d'atelier, à bout de ressources, met Serge en chambre d'isolement.

Résultat surprenant : Serge a l'air ravi et avoue à ses camarades qu'il s'y plaît beaucoup et ne demande qu'à y rester.

On observe le sujet et constate qu'il se livre à l'onanisme. On n'est jamais arrivé à rééduquer ce sujet, mais on a pu diminuer ses mauvaises habitudes en l'occupant sans arrêt ; les seules punitions qui ont eu de l'effet ont été les corvées.

CAS "EMILE" -

Gros troubles du caractère - arriéré, impulsif, violent, brutal, mais débordant de vitalité et de joie de vivre.

Volait froidement tout ce qui lui plaisait, insensible aux sanctions générales comme aux récompenses ou punitions immédiates. Après une crise d'opposition particulièrement violente, on a mis le petit Emile en chambre d'isolement.

Résultat : d'abord grande colère, hurlements, coups de pied dans la porte, puis larmes et supplications. Emile, si heureux de courir, de jouer, de travailler, d'être en compagnie, ne pouvait supporter l'inaction et la solitude.

On avait trouvé le moyen de "dressage" ; la peur du "cachot" a permis d'établir les premiers "réflexes" et une rééducation ultérieure.

Indiscipline

CAS "BERNARD" -

Délinquant asthénique, ne veut pas travailler, ne veut pas apprendre de métier. Pour décourager le chef d'atelier, Bernard sabote un travail important. Le menuisier, outré, enferme le garçon en chambre d'isolement.

Résultat : le sujet est on ne peut plus heureux et avoue à ses camarades qu'il fera tout pour se faire isoler. On n'a pu obtenir un résultat (tout relatif car Bernard s'est engagé dans l'armée aussitôt que cela lui a été possible) qu'en persistant patiemment à faire recommencer au garçon tout le travail mal fait.

CAS "MARCEL" -

Délinquant pervers, sadique - meneur sournois, dangereux, craint mais détesté par ses camarades.

- Echec de toutes les techniques éducatives possibles. Cas réellement désespéré.

- On n'a pu l'empêcher de nuire (en attendant son transfert dans une maison de correction) qu'en le mettant en chambre d'isolement.

CAS DIVERS où toute humiliation, toute punition, toute action coercitive allaient automatiquement à l'encontre du but, compromettaient toute rééducation et menaient à la révolte.

"ROGER" -

Délinquant - cas grave - coups et blessures - tentative de meurtre (et probablement meurtre) - sujet extrêmement impulsif et brutal.

A la moindre remontrance, violentes colères, menaces et même coups au chef d'atelier. Par contre, garçon plein de tact, de déférence, de respect à l'égard du personnel féminin.

Excellent ouvrier.

A la suite d'un blâme et d'une suppression d'avantages, il se procure un revolver et décide de "descendre" son éducateur. Une dame de la maison l'apprend par hasard, lui en parle franchement, le raisonne, fait appel à ses sentiments supérieurs et le garçon, consolé en somme par cette compensation d'amour-propre, satisfait d'avoir été traité en adulte, a renoncé à son projet et a remis l'arme et les munitions.

"CHARLES" -

Délinquant impulsif - très susceptible, le chef d'atelier énervé le traite un jour de "vaurien". Charles se précipite, prend le moniteur au col ; sur les injonctions des camarades, il se contente de le suspendre à un crochet à quelque distance du sol pour le ridiculiser. Un heureux changement d'éducateur et une action individuelle douce et compréhensive ont donné d'excellents résultats.

"ALBERT" -

Gros troubles du caractère

- Enfant extrêmement susceptible et violent. L'institutrice, par une éducation affectueuse et maternelle de plusieurs années avait fait d'Albert un excellent sujet.

- Adolescent, il fut un brillant apprenti quand une dame un peu... harceuse a failli tout compromettre par d'incessantes et mesquines critiques (souvent injustifiées) des travaux d'intérieur, par de subtiles humiliations en public.

Si la première rééducation avait été insuffisante et si l'on n'avait pu reprendre Albert en mains, le fruit de plusieurs années de peine aurait été perdu.  
- Actuellement excellent ouvrier spécialisé.

CAS DIVERS où, au contraire, la peur de l'humiliation fut salutaire :

"ROBERT" -

Délinquant - amour propre, ambition.

Très sensible à toute réussite "sociale". Rééduqué complètement par éducation féminine, puis scoutisme, self-contrôle, profession un peu "intellectuelle".

"ANDRE" -

Délinquant - troubles du caractère - susceptible et fier.

Travaillant pour réussir, pour la récompense, les mesures de faveur, voulant s'élever au-dessus du niveau de ses camarades. Occupations artistiques pendant les loisirs.

Il n'a commencé à se discipliner que par crainte du blâme, d'une humiliation.

"EDOUARD" -

Petit délinquant - menteur, voleur, fugueur, très astucieux dans ses "coups".

Edouard se trouve dans la classe d'une toute jeune institutrice pleine d'enthousiasme et de confiance. Il profite de l'occasion et charge un camarade moins malin que lui de subtiliser des cahiers, crayons, etc... dans l'armoire qu'on ne fermait plus à clef. Quand l'institutrice constata le fait, elle fut tellement déçue et peinée que malgré tous ses efforts elle en eut les larmes aux yeux et ne put faire de reproches au petit. Edouard fut tellement bouleversé qu'il courut chez la dame pour lui demander pardon et lui promettre spontanément de ne plus jamais voler.

Il a tenu parole pendant tout son séjour à l'Institut et a été désespéré quand il a dû le quitter. Le milieu familial tel qu'il l'a décrit à l'institutrice permet de comprendre sa réaction (père vagabond alcoolique, mère alcoolique et prostituée exerçant sa "profession" en présence de ses enfants ; les enfants ne vivant que du produit de leurs vols).

Avec la confiance en l'humanité, ce petit a retrouvé la force de se discipliner.

CONCLUSION

Ce n'est pas la question des sanctions qui se pose, mais le problème essentiel du personnel. Tout dépend de celui qui emploie les méthodes et procédés, donc de la personne de l'Éducateur, et quand je dis éducateur, je pense au Directeur comme aux instituteurs, aux surveillants d'internat, aux chefs d'atelier.

Ni un administrateur, ni un médecin, ni un instituteur se bornant à l'enseignement, ni un psychologue ne voyant que le côté scientifique, ni un technicien, ne peuvent prétendre faire de la rééducation s'ils ne sont avant tout des EDUCATEURS, s'ils n'ont pas un don psychologique inné, une sérieuse et complète formation pédagogique, la foi en leur oeuvre et, ne l'oublions pas, la vocation, le désir loyal et fervent de réadapter et de sauver les enfants qui leur sont confiés.

Marie Dominique

TAPISSERIE DE PENELOPE

par

F. DELIGNY

Dr. GUILBERT

Tout délit d'enfant pose un problème dont la donnée est triple : individuelle, familiale, sociale.

Extraire de cette donnée l'élément individuel simplifie évidemment le problème, et les améliorations très nettes du comportement d'enfants difficiles extirpés de leur milieu font que s'enorgueillissent un peu naïvement les éducateurs d'internats spécialisés.

Avec la même bonne foi d'ailleurs, ces éducateurs jugent que l'air doit être bien mauvais dans certains quartiers pour que tel enfant sorti sain de leurs mains se révèle aussi moralement galeux qu'au jour où ils ont entrepris de l'éduquer, et cela quelques semaines ou quelques mois après avoir quitté l'internat.

Fort heureusement, il semble que la délinquance juvénile est au crime de l'adulte ce que la masturbation scolaire est à l'inversion sexuelle définitive. Lorsque la femme (la vie) intervient, le garçon s'étonne de la sentir à sa portée. Il se laisse absorber par la réalité, la vie imaginaire se résorbe et, avec elle, les petits plaisirs prétendus malsains ou immoraux se raréfient ou disparaissent.

Certains cas de délinquance juvénile peuvent être interprétés comme des manifestations ludiques chez des enfants qui ont pénétré trop tôt dans le domaine des adultes. Les rues et les cours de certains quartiers limitent étroitement les possibilités d'aventure : alors on explore les tiroirs-caisse et la prison qui devrait être celle que tous les enfants ont connue, figurée par quatre touffes d'herbe au pied d'un arbre, est pour eux la vraie cellule attenante au commissariat de police du quartier.

Après ces jeux que la morale réprouve mais dont les acteurs ont ressenti violemment la réalité, vous jugez qu'il est urgent d'enlever l'enfant à son milieu, qu'il est temps de le soustraire à l'influence indéniable de ces semi-adultes choisis pour modèles et parés d'un prestige certain, d'autant plus dangereux que ce qu'ils font est à la portée du plus débile de leurs cadets.

Voilà l'enfant en internat.

L'enfant ne voit plus de casquette de gouape. Alors la casquette de gouape s'idéalise et se pare de tous les cristaux du souvenir : elle étincelle dans sa mémoire et sa splendeur est ravivée par chaque conversation chuchotée avec les copains.

Et le petit débile, sorti grand (mais toujours débile) de l'internat, écornera avec délice son petit pécule d'ex-rééduqué en s'achetant une casquette de gouape à la première boutique de son quartier retrouvé.

L'aventure dont il a été sevré pendant des années, mal remplacée par des jeux de patronage ou des mauvaises actions bien pâles, l'aventure est là, à portée de sa main, avec ses risques, réels, dans le premier vélo solitaire abandonné le long d'un mur.

Parce que dans son quartier coulait la lie humaine, vous avez enlevé l'enfant à son quartier, car vous êtes les adultes et vous êtes la justice.

Prenez garde que cette lie ne devienne pour lui, lorsqu'il en sera loin, élixir de vie et de la seule vie possible. Il aime son père, ivrogne brutal, et sa mère, avorteuse, et supportera vos soins et vos chansons comme, à son âge, nous avons supporté les plaisanteries que faisaient, pour égayer leurs cours, nos professeurs de collège.

Eviter l'internat. Rappelez-vous, intellectuels, le sort fait à vos livres et à vos cahiers une fois les examens passés. Dites-vous que des bonnes

habitudes acquises artificiellement les petits délinquants feront un paquet tout juste bon à jeter au fond d'une armoire, faute de pouvoir en vendre ou en brûler le contenu, dès qu'ils seront revenus chez eux.

Résister à cette solution de facilité.

Un essai est en cours dans notre région : créer des petites cellules d'externes où des enfants socialement inadaptés seront pris en charge par un éducateur dont le rôle ne se limitera pas à agir sur l'enfant lui-même.

Cet éducateur se préoccupera des données familiales et sociales du problème posé par chaque cas d'inadaptation sociale. Secondé par des moniteurs (d'éducation physique, de travail manuel, d'éducation générale), il prendra en charge quinze enfants, quinze familles, quinze problèmes. Il cherchera des solutions pratiques et immédiatement vérifiées.

Tâche délicate mais dont la complexité même vient de ce qu'elle se fera en pleine réalité.

Le Commissariat au Travail des Jeunes a accepté d'entreprendre l'essai de ces sections accrochées à des centres normaux d'initiation professionnelle.

On nous reprochera de faire une Tapisserie de Pénélope, avancée le jour, détruite la nuit. Mais les fils en seront renoués le lendemain et le lendemain encore et nous finirons par trouver des noeuds qui tiennent et cette tapisserie maladroitement, disgracieuse, obstinée, aura au moins cet avantage d'avoir été tissée avec les trois fils, individuel, familial et social, sans lesquels il ne sera jamais fait que de l'ouvrage de dame, gentiment coloré, mais artificiel et fragile.

Ces petites sections d'externes ne prétendent pas résorber tous les cas d'inadaptation sociale. A partir du Centre d'Observation, elles prennent place dans la gamme des mesures à envisager : elles viennent après la simple liberté surveillée, avant "le village", centre ouvert d'adaptation sociale, l'institut médico-pédagogique et la maison pour pervers.

Elles veulent seulement surélever un peu la digue qui sépare la masse des enfants "mal partis" de l'internat auquel on doit recourir comme à un hôpital. Il y a, avant l'hôpital ou la clinique, les médecins de clientèle.

Reste à trouver, en nombre suffisant, ceux dont les reins seront assez solides pour tirer, à contre-courant, quinze cas sociaux.

Il nous faudra des "ouvriers", car il faut n'avoir jamais été un délinquant de quinze ans pour croire que tout s'arrange avec quelques chansons, dix coups de lime et trois devoirs de morale.

---

ACTIVITES

---

Le Secrétaire général, M. Henry van Etten, a donné deux conférences aux stagiaires de l'Ecole de Cadres spécialisés de Montesson (Seine-et-Oise), les 5 et 6 mai, sur "La vie morale de l'adolescent" et "L'action éducative de la Musique".

Une séance récréative de cinéma a été donnée aux mineurs de la M.E.S. des Tourelles, à l'occasion de Pâques, le 15 avril 1944.

---

En marge d'un livre

LES CENTRES D'OBSERVATION

..... LE PROBLEME

La base de toute rééducation est la connaissance approfondie du sujet. Trop d'enfants jusqu'ici - délinquants, vagabonds, moralement abandonnés, déficients intellectuels ou anormaux du caractère - faisaient l'objet de placements arbitraires sans avoir été soumis à une enquête sociale préalable, et à des examens psychiatrique et d'orientation professionnelle.

Il s'ensuivait presque toujours un désaccord entre la décision adoptée par l'autorité judiciaire ou administrative et les besoins réels de l'enfant, et dans bien des établissements un mélange d'enfants très hétérogènes, des sujets parfaitement rééducables étant mêlés pour leur plus grand dommage à des perversis invincibles.

Ce défaut de sélection n'était pas le seul danger. En l'absence de maisons d'accueil bien organisés, lorsqu'il s'agissait de délinquants ou de vagabonds, on recourait, en attendant la comparution devant le Tribunal, à une détention préventive en maison d'arrêt. De ce premier contact avec la cellule d'une prison, l'enfant gardait une empreinte malsaine compromettant l'oeuvre future du rééducateur.

..... LA SOLUTION

Cette maison d'accueil, où devrait systématiquement passer tout enfant posant un problème social, avant qu'il soit statué sur son sort, c'est le Centre d'Observation et de Triage. Son rôle est triple :

- héberger les enfants et adolescents "irréguliers"
- les examiner en vue de dépister l'origine de leurs troubles
- les classer et les orienter vers le mode de rééducation adéquat.

Par "irréguliers" nous entendons les sujets présentant un comportement psychique anormal, ou mis en danger moral par un milieu familial malsain auquel il convient de les soustraire.

Au Centre doivent être pratiqués examens médicaux, psychiatriques, psychologiques, orientation professionnelle. Ces différentes techniques sont mises en lumière par l'enquête sociale qui révèle le milieu familial et social de l'enfant observé, elles supposent un personnel spécialement préparé à sa tâche, elles doivent surtout s'appuyer sur une observation quotidienne du comportement. Aussi le sujet devra-t-il faire au Centre un stage suffisamment long, y trouver une ambiance assez détendue pour s'y montrer tel qu'il est.

..... OU EN EST-ON ?

Si les textes législatifs prévoyant expressément la création de tels établissements ont été lents à éclore (loi du 27 juillet 1942 du Ministère de la Justice, loi du 15 avril 1943 de la Santé), leur conception n'est pas nouvelle.

Le développement du service social, les données de la médecine psychiatrique, le perfectionnement des méthodes d'exploration mentale ont contribué, depuis une vingtaine d'années, à une meilleure connaissance du mineur "irrégulier". Mais on s'est aperçu bientôt que, pour être pleinement efficaces, ces

différentes techniques d'investigation devaient être coordonnées et leurs résultats confrontés. Il fallait un centre où pussent collaborer médecin, psychologue, pédagogue et travailleur social.

L'institution existait dans la plupart des pays d'Europe, et, sous sa forme la plus perfectionnée, en Belgique avec les Centres de Moll et de St-Servais. En France sa création est toute récente. A peine comptait-on avant la guerre de 1939 deux ou trois petits établissements d'observation privés. Depuis 1942 la question est passée au premier plan des préoccupations officielles. Ministère de la Justice, Commissariat Général à la Famille, Secrétariat de la Jeunesse, services de la Coordination (1), ont suscité en diverses régions la création de tels Centres, les uns réservés aux mineurs délinquants et vagabonds, les autres inspirés d'une formule plus large, recevant toutes catégories d'enfants, de justice ou non.

Mais un tel développement ne doit pas nous leurrer. En fait, seules quelques régions ont été dotées de Centres d'Observation et notre équipement pour l'ensemble du pays est encore bien pauvre. En certains endroits, de petits établissements dits "d'observation" ne sont actuellement que de simples maisons d'accueil, d'ailleurs utiles mais n'assurant pas de façon méthodique l'observation et le triage. Plus favorisées ont été les régions choisies par la Coordination comme "régions-pilotes", ainsi celles de Toulouse et de Lyon, maintenant pourvues de Centres d'Observation à recrutement très souple (enfants et adolescents "irréguliers" de la région).

..... DANS LA REGION PARISIENNE

A Paris fonctionnent deux grands Centres de l'Administration Pénitentiaire: celui de la rue de Crimée, ouvert en avril 1941, et celui de Villejuif, pouvant recevoir respectivement 100 et 150 garçons, tous délinquants ou vagabonds de 16 à 18 ans. Un troisième établissement, dépendant du Secrétariat de la Jeunesse, le "Centre Madrid", accueille les prévenus de moins de 16 ans.

Le Foyer de Soullins, maison créée dès 1929 par le Service Social de l'Enfance, compte, pour l'observation, deux petites "familles" d'une douzaine d'enfants, l'une de garçons, l'autre de filles, tous "moralement abandonnés" plutôt que délinquants, âgés de moins de quatorze ans et originaires pour la plupart du département de la Seine. Le Service social de Seine-et-Oise a récemment adopté une formule analogue dans sa maison des "Petites Ailes" à Montmorency.

Citons enfin, pour les grandes filles, la section d'observation de la Tutélaire à Issy-les-Moulineaux, pouvant recevoir une trentaine de mineures délinquantes ou vagabondes.

Par conséquent, à l'heure présente, dans notre région, 350 enfants tout au plus peuvent être méthodiquement observés et triés dans des établissements spécialisés.

Cette pénurie, qui reste grave malgré les efforts multiples des pouvoirs publics, tient surtout au manque de locaux disponibles et l'absence d'un personnel compétent, bien préparé à sa tâche. Aussi s'emploie-t-on à utiliser, en les transformant, les établissements existants, et à donner rapidement un complément de formation au personnel déjà en fonctions. A l'exemple du Bon Pasteur de Lille, lequel vient d'organiser un Centre d'Accueil et d'Observation très bien compris, sous les auspices du Commissariat à la Famille, pourquoi le Refuge de Chevilly, où sont placées en détention préventive les mineures de la région parisienne, ne

(1) - Créés par la loi du 26 août 1942 pour centraliser sur le plan national et régional les efforts des différents organismes publics et privés.

deviendrait-il pas lui aussi un Centre d'Observation et de Triage ? Presque tous les patronages - et il y en a ! (1) - hébergent les mineurs qui leur sont confiés par le Tribunal ou l'Assistance dans des "asiles temporaires", avant de les placer. Les plus importants pourraient, s'ils étaient conseillés et matériellement aidés, améliorer leur formule et faire de l'observation.

..... L'AVENIR ?

Ces "replâtrages", nous le savons, ne peuvent être la solution définitive. Ils ne font que préfigurer - et de façon bien imparfaite - le futur Centre d'Observation et de Triage (2). Celui-ci, tel que l'ont conçu et déjà réalisé en partie les promoteurs du grand centre toulousain, sera régional, ouvert à tous les enfants "irréguliers", quelle que soit leur origine, et doublé d'une Ecole de Cadres.

Mais de quelle administration dépendra-t-il ? Verra-t-on enfin un seul organisme officiel chargé, comme en Italie et en Belgique, de toutes les questions relatives à la "Protection de l'Enfance" ? C'est une autre question, dépassant le cadre de cette étude, mais préjudicielle à tout solution qu'on essaiera d'apporter à ce vaste problème de l'enfance irrégulière.

Geneviève MAZO, Docteur en Droit,  
Attachée à la Délégation régionale à la Famille  
de l'Ile de France

BIBLIOGRAPHIE

Suicide, chantage au suicide, chez l'enfant et l'adolescent, par le Docteur Paul LE MOAL, Interne des Hôpitaux psychiatriques de la Seine - Impr. Laboureur, 3, rue des Grands-Augustins, Paris, 1944 (Prix non indiqué), 1 volume, 252 pages (nombreux tableaux).

Le Dr Paul LE MOAL vient de publier une thèse extrêmement intéressante sur un sujet encore très peu étudié. Son travail exécuté dans le Service du Dr Heuyer, à la Clinique de Neuro-Psychiatrie infantile des Enfants malades, s'est proposé, au moyen de 165 observations, toutes inédites, l'étude et du suicide et du chantage au suicide, chez l'enfant et l'adolescent.

Comme dit l'auteur, le suicide de l'adulte n'étonne pas ou étonne peu. "Le suicide de l'enfant intrigue. Il apparaît comme une monstruosité, uniquement, il est vrai, pour des raisons sentimentales. A voir les choses d'un peu plus près, le suicide de l'adulte est pourtant lui aussi une monstruosité, en tant que perversion d'un instinct fondamental... L'enfant trouve au dehors, à l'école, mais surtout dans la famille, et dans son âme même, les raisons de gros chagrins que l'incompréhension inconsciente et quelquefois hostile de l'adulte l'oblige à résoudre seul avec lui-même : il arrive que la seule issue reste pour lui le suicide".

Au cours de sa longue étude, le Dr LE MOAL a peu à peu dégagé un certain nombre de conclusions qu'il a très opportunément réunies au cours des dernières

- (1) - Sait-on que plus de soixante oeuvres ou établissements s'occupent dans la région parisienne d'enfants déficients ?
- (2) - Voir "Le Centre d'Observation et la loi du 27 juillet 1942 relative à l'enfance délinquante" par G. MAZO. Ed. Pour l'Enfance coupable - Prix 81 frs franco - Il ne reste plus qu'un nombre limité d'exemplaires à vendre - N.D.L.R.

pages de son oeuvre. L'examen détaillé de chacun de ces 165 cas offre un gros intérêt pour tous ceux qui étudient l'enfance malheureuse, en danger moral ou délinquante. Bien que relativement rare, le suicide ou la tentative de suicide ne doit pas être laissée de côté, d'autant plus qu'on retrouve dans ses causes toutes les causes habituelles de la délinquance juvénile, tant pathologiques que sociales. Evidemment, le nombre de suicides d'enfants n'est pas très considérable, par exemple : 424 en 1909, 242 en 1919, 313 en 1929 (chiffres cités par Barbaux). De 1900 à 1934, on a compté dans le département de la Seine 1464 suicidés ayant jusqu'à 19 ans. Sur ce total, 905 habitaient Paris. Pour Paris seul, 984 suicides de sujets de 19 ans et au-dessous ont été perpétrés de 1900 à 1940 ( de 5 à 9 ans : 1 garçon et 3 filles - de 10 à 19 ans : 529 garçons et 388 filles). L'étude des statistiques officielles montre une régression des suicides de mineurs depuis le début du siècle. Le nombre des suicides croît avec l'âge, le maximum est atteint à la puberté. Les garçons qui se suicident sont plus nombreux que les filles (3 garçons pour 2 filles). Il est à remarquer que les garçons et les filles n'adoptent pas le même mode de suicide : le garçon de 10 à 14 ans se suicide par pendaison, l'adolescent de 15 à 19 ans se suicide par arme à feu. La fille de 10 à 19 ans se tue par noyade ou arme à feu, elle ne se pend pas.

Sur les 165 observations présentées, 53 appartiennent au chantage, 99 à la sincérité. Les 13 autres constituent des cas particuliers. Un tiers des cas concerne des filles (110 garçons pour 55 filles.)

"Le chantage au suicide est, de tous, celui qui impressionne le plus fortement les parents", dit le Dr LE MOAL. "Désormais pour l'enfant la chose est simple ; chaque fois qu'un refus viendra s'opposer à un désir, chaque fois qu'un ordre ennuyeux sera énoncé, chaque fois qu'une insistance s'affirmera, chaque fois le chantage sera utilisé... il existe trois degrés de chantage : menaces, tentative ébauchée, tentative achevée". On distingue le "chantage vrai", celui du pervers ou du bourreau domestique, avec calcul conscient et directement utilitaire ; le "chantage affectif" où le sujet recherche plus ou moins obscurément une satisfaction affective, sans avoir pour but précis de peiner quiconque, son objectif est en lui-même. C'est le cas du mythomane qui veut forcer l'attention ; le "chantage impulsif" du coléreux. Il naît de l'occasion. Il est centré sur une contrariété ; le chantage au suicide est réactionnel.

La fille ne fait guère de chantage avant 13 ans, alors que, chez les garçons, on le voit apparaître dès 7 ans. Dans l'ensemble, les sujets qui nous intéressent ont, pour la plupart, un niveau mental moyen, suffisant ou limité.

Au point de vue héréditaire, l'alcoolisme tient la première place (40 % des cas). Sur le plan social, on note, ici comme ailleurs, la dissociation familiale ou les tares familiales, dans 37 % des cas.

Dans les tentatives sincères, le sujet envisage la mort parce que la vie lui est devenue plus ou moins insupportable. La vie peut être telle : soit parce que le sujet est hyperémotif et s'exagère les peines de la vie, soit parce que le sujet reste insensible aux émotions gaies ou tristes, est dans l'impossibilité de vibrer avec le milieu (impulsifs, émotifs, déprimés, cyclothymiques, pervers, paranoïaques).

La dépression et l'impulsivité sont les pourvoyeurs des suicides les plus précoces. L'anxiété obsessionnelle repose généralement sur des objets précis : être mis en pension, être renvoyé de sa place, retourner dans sa famille, passer en jugement, être envoyé en correction, être abandonné, être puni, changer de patron.

D'après le Dr Roubinovitch, tous les suicides d'enfants qu'il avait vus étaient des suicides d'enfants anormaux, débiles, instables ou atteints de

grossières lésions cérébrales. Le Dr LE MOAL estime, lui aussi, qu'on trouve toujours une "anomalie psychique" qui réside dans la présence d'une dominante caractérielle dont l'intensité dépasse la moyenne, attribut de la grande majorité des individus.

Une conclusion pratique s'impose : elle intéresse le médecin à qui la famille d'un mineur suicidé vient demander un certificat médical destiné aux autorités religieuses catholiques. Le médecin peut admettre, s'il s'agit d'un mineur, que dans la quasi totalité des cas il n'y a pas eu "propos délibéré"; il délivrera donc le certificat demandé.

Ajoutons encore quelques mots pour attirer l'attention sur le chapitre si important intitulé "Le problème diagnostique". "Un enfant ou un adolescent dit qu'il va se suicider, le fera-t-il ou pas ? Un enfant ou un adolescent a fait une tentative de suicide, était-elle sincère ? Dans un cas comme dans l'autre, quelles mesures doivent être prises ?" etc... L'étude du Dr LE MOAL se termine sur "Le problème prophylactique et thérapeutique" (facteurs somatiques, sociaux - lutte contre l'alcoolisme, contre le taudis, contre le divorce, etc... - familiaux - mauvais milieu, incompréhension des parents, etc... - psychiques, avec une liste bibliographique relative au suicide et aux questions connexes qui ajoute encore à la valeur de l'ouvrage.

Conférences données à l'Ecole de Cadres de Lyon (Session du 1er au 15 décembre 1941) : 1 vol. 152 pages, Ministère de l'Education Nationale - Institut de Recherches et d'Applications psychologiques et pédagogiques, 19 rue Jarente, Lyon, 1944 (pas de prix indiqué).

Cet ouvrage est le recueil des 6 conférences données à Lyon en décembre 1941 aux membres de l'Ecole de Cadres de cette ville. Magnifiquement édité, ce recueil nous intéresse par la très substantielle étude sur "La délinquance juvénile" du Dr Paul F. GIRARD, étude basée sur l'examen de 2.500 dossiers de mineurs passés au Centre de triage de la Faculté de médecine de Lyon.

Toutes les conférences publiées dans ce recueil sont intéressantes et méritent d'être lues et étudiées tant à cause des sujets que par la compétence des conférenciers.

Ouvrage reçu :

"J'étais en prison" par Ch. GROSCLAUDE, Magistrat honoraire, 1 vol. 138 pages - Ed. de la Bonne Revue, Digne - Prix 25 francs

Henry van ETTEN

VIENT DE PARAITRE :

"Le Centre d'Observation et la loi du 27 juillet 1942 relative à l'enfance délinquante", par G. MAZO, Dr en droit - 1 vol. 216 pages - Edit. Comité pour la Diminution du Crime, 9, rue Guy de la Brosse - Prix : 75 frs (franco : 81 francs) 1944.

(Il ne reste plus que quelques exemplaires malgré sa parution récente !)

LA REEDUCATION DES MINEURS DELINQUANTS EN BELGIQUE (suite)

HOME FAMILIAL POUR JEUNES FILLES, 21 rue Caroly, Ixelles-Bruxelles -

Ce Home privé a été fondé en 1921, comme le Home de garçons. Les pensionnaires y sont aussi envoyées par le juge des enfants ou le Procureur du Roi. Les premières ont généralement fait un séjour de plusieurs années dans un internat de rééducation, tandis que les secondes, qui sont d'ailleurs le petit nombre, ne sont pas passées par ce stade mais ont été éloignées de leur milieu familial.

Le règlement intérieur est semblable à celui du home pour jeunes gens, à peu de choses près. Ici aussi les difficultés professionnelles ou de caractère sont les plus délicates à résoudre pour les dévouées éducatrices.

Les jeunes filles quittent le home par la libération décidée par le juge ou par mariage autorisé par le juge. Ce dernier cas donne lieu à une petite fête au home et nous avons vu les éducatrices et les compagnes entourer les heureux fiancés avec une sollicitude et une affection toute familiales, au cours d'un repas de mariage.

Le travail professionnel est des plus variés : servantes, vendeuses, manutentionnaires, couturières, blanchisseuses ou fleuristes. Les jeunes filles rentrent au home chaque soir et s'y exercent à des travaux de coupe et de couture pour la confection, souvent élégamment réussie, de tous leurs vêtements.

Elles s'initient à la bonne tenue d'une maison en pratiquant à tour de rôle tous les travaux de l'intérieur. Et celle qui, à son tour, a la charge de la cuisine le dimanche n'est pas peu fière lorsque les plats qu'elle a confectionnés sont appréciés de ses éducatrices et de ses compagnes. Les chômeuses et les nouvelles sont chargées de l'entretien du linge et de la cuisine de la semaine.

HOME SAINT ANNE, 1 rue Waerloosshof, Anvers-Kiel -

C'est un home annexe, en ce sens que les pensionnaires proviennent toutes de l'Institut Ste-Marguerite de Cortone. Mais il est complètement distinct de l'Institut tant pour les locaux, qui sont d'anciens communs donnant sur une rue indépendante, que pour le budget (pension payée par les jeunes filles) et le mode de vie des pensionnaires qui, ne retournant jamais à l'Institut, n'ont aucun contact avec leurs anciennes compagnes.

La Directrice est une laïque, qui enseigne depuis plusieurs années à l'Institut et connaît donc parfaitement par avance les jeunes filles qui lui sont confiées. Elle assure la liaison avec la Maison et Mère Ignace, elle-même, rend visite chaque jour à ce petit Home qu'elle veut accueillant et familial.

Il n'y a que douze places, ce qui permet une vie toute proche de la vie de famille. Une jeune fille reste à demeure et s'occupe de la Maison. Les autres sont placées au dehors et rentrent chaque soir de l'atelier ou du magasin. Le dimanche, les jeunes filles vont au cinéma, au théâtre ou en promenade par petits groupes, selon les affinités. Elles sont également autorisées à faire seules leurs achats mais doivent auparavant demander conseil à la Directrice comme elles le feraient auprès de leur mère dans une famille normale.

L'atmosphère du Home est joyeuse et franche et les jeunes filles ne le quittent souvent qu'à regret malgré la joie de la libération.

D - ANORMAUX

Lorsque le Juge se trouve en présence d'un délinquant qui, au dire des experts, présente une arriération mentale, il le place dans une maison spécialisée pour anormaux où des méthodes de rééducation lui sont appliquées.

INSTITUT DECROLY, 2, Chemin du Vossegat, Uccle -

Le grand promoteur belge de la rééducation raisonnée des arriérés a été le génial Docteur DECROLY qui avait créé et expérimenté une méthode portant son nom.

Sa veuve et ses filles continuent son oeuvre à l'Institut Decroly, qui est un centre où les recherches de psychologie prennent leur point d'appui et leur valeur expérimentale par les observations faites à la Maison de rééducation.

La méthode est basée sur des centres d'intérêt, accessibles à l'enfant parce que faisant partie de sa vie, et qu'il étudie selon une gradation judicieusement comprise. L'apprentissage de la lecture est fait selon la méthode globale et l'enseignement scolaire est individualisé par une série d'exercices sur fiches que chaque enfant exécute seul suivant son niveau. L'observation de la nature est à l'honneur, le travail et la recherche individuels sont très poussés ; les enfants font de la gymnastique médicale individuellement appropriée au degré de déficience de leur système nerveux ; les troubles de la parole sont corrigés et les malhabiles sont éduqués par des exercices sensoriels.

L'Institut Decroly étant un établissement privé à prix de pension relativement élevé, ce sont principalement des enfants de la bourgeoisie qui s'y trouvent, mais les méthodes et l'esprit ont été adoptés par des établissements habilités où le juge peut envoyer des pupilles qui se trouvent ainsi mêlés à d'autres enfants atteints de déficiences semblables, telle la Ferme-école de Waterloo et l'Institut Ste-Elisabeth.

FERME-ECOLE DE WATERLOO (Etablissement de la Province de Brabant) -

C'est un vaste établissement à système pavillonnaire dont la construction, décidée bien avant la guerre, ne pût être terminée qu'en 1926.

On y poursuit l'éducation complète des enfants anormaux éducatibles, y compris l'apprentissage d'un métier.

Les enfants y forment quatre groupes ayant chacun ses locaux et son emploi du temps distincts : 2 groupes pour les filles, petites et grandes ; 2 groupes pour les petits et grands garçons. En plus de l'enseignement scolaire, l'enseignement professionnel manuel est donné aux élèves, toujours dans la mesure où ils y sont accessibles et en utilisant les méthodes qui présentent un meilleur rendement avec les arriérés. On y trouve des ateliers de menuiserie, cordonnerie, vannerie. L'entretien de la maison et la culture des immenses terrains de la ferme servent aussi à donner des leçons pratiques aux enfants.

INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE STE-ELISABETH à Rixensart -

L'Institut s'occupe des filles normales éducatibles, présentant le plus souvent une déficience physique, épilepsie exceptée.

La méthode Decroly est pratiquée dans chaque classe divisée en deux sections, l'une où les enfants ne présentent pas de trop gros retards scolaires et ont au moins un quotient d'intelligence de 75 à 80 décelé par la méthode des tests ; l'autre section contient les enfants qui apprennent plus lentement ; elle se nomme "classe-maison" ; les enfants y sont chargés d'activités moins scolaires ; elles aident à la cuisine, aux rangements, etc...

Un atelier de tissage produit commercialement des objets vendus au dehors. Les fillettes sont payées et ont un livret de Caisse d'Epargne, ce qui éveille leur sens de la responsabilité et les habitue aux managements d'argent d'un budget.

L'établissement reçoit seulement quelques enfants du Juge, choisies parmi les plus jeunes et les moins perverses, mais présentant spécialement une déficience motrice ou sensorielle.

Mademoiselle MONCHAMPS, qui dirige personnellement cette maison, y poursuit des recherches sur les moyens les plus propices à déceler les anomalies fort diverses qu'elle rencontre chez les enfants qui lui sont confiées.

FERME DES ROSIERS -

Est spécialement réservée aux garçons anormaux éducatibles envoyés par le Juge et auxquels les travaux de la campagne sont susceptibles de convenir. Tous les soins sont apportés à la rééducation sensorielle de ces déficients du système nerveux. Des exercices d'équilibre, de coup d'oeil, d'adresse sont intégrés dans la vie courante et obligent l'enfant à faire des efforts et à se créer des automatismes sans que ces exercices répétés lui paraissent contraignants.

Quelques enfants sont en placement familial chez des familles paysannes des environs et s'y rééduquent dans une atmosphère familiale, douce et compréhensive.

GHEEL -

Est un village probablement unique au monde. Sa population normale est amplifiée par 3.500 malades mentaux placés chez des nourriciers.

Depuis l'an 600, les familles de Gheel hébergent, de génération en génération, des déments et ont acquis une expérience pratique de l'attitude à prendre à leur égard, qui ne s'enseigne guère mais se vit. L'origine de cette coutume fut le pèlerinage que les agités, possédés du démon, faisaient au tombeau de Sainte Dymphine, jeune vierge, martyrisée par son père dans un acte de démence. Au cours des siècles, le nombre des malades menés à Sainte Dymphine et qui restaient en pension chez l'habitant, parfois de longues années, augmenta tellement que l'organisation de la cité de Gheel et des agglomérations voisines dut être prise en main par l'Etat dès 1852. Un médecin, directeur de la colonie, est nommé par arrêté royal ; il est assisté de sept médecins traitants, d'assistantes sociales, d'infirmiers, etc... qui inspectent et conseillent les malades et les nourriciers.

Parmi les enfants admis à Gheel, se trouvaient seulement 12 enfants du Juge, lors de notre passage, le dépistage des tares mentales étant fait suffisamment tôt pour que les anormaux profonds puissent être laissés à même de commettre les délits qui les mènent devant le Tribunal.

Ces enfants sont parfaitement heureux à Gheel car ils trouvent dans leur famille nourricière l'affection et la patience qu'ils n'ont pas rencontrées dans leur propre famille. De plus, ils jouissent d'une liberté très grande, le village entier leur est accessible, la vie des autres enfants est semblable à la leur, ils ne se sentent pas dépaysés puisque dans chaque maison se trouvent un ou deux êtres hors de la norme. La population est douce et compréhensive à leur égard, personne ne se moque d'eux. Ils rendent de menus services à leurs parents nourriciers et sont aimés par eux à l'égal de leurs propres enfants.

La pension, payée pour les malades par l'Etat, la province, les municipalités, les oeuvres ou la famille, est la bienvenue parmi la population de Gheel qui vit presque uniquement du produit de la terre. Cela représente l'argent liquide, la somme fixe qui permet de payer les impôts, les meubles et les vêtements, la nourriture se trouvant presque exclusivement dans les cultures et le petit élevage pratiqué par la famille. Mais il faut bien souligner que ce qui fait la beauté de la tradition de Gheel, c'est que les habitants ne reçoivent pas des malades seulement par amour du maigre gain, mais parce qu'ils s'y attachent à titre affectueux.

(à suivre)

Jeanne JEGER

NOTES ET INFORMATIONS

Région parisienne

Comité français d'éducation et d'assistance de l'enfance déficiente : Ce Comité, dont le siège social est 13 rue Edouard Robert, Paris (XIIème arr.), vient de publier, sous la signature de son secrétaire général, M. Debray, son Rapport annuel. Nous en tirons les extraits suivants :

Sessions d'études : Deux sessions d'études médico-pédagogiques ont été tenues en 1943 (3 mars - 27 mai 1943 et 3 novembre 1943 - 20 janvier 1944) avec un total de 82 auditrices pour les 2 sessions. 7 visites d'établissements (par session) ont été effectuées.

Stages au T.E.A. : Lo des auditrices ont pu assister aux audiences du T.E.A. de Paris - Total des présences : 150.

Consultation de neuro-psychiatrie : 6 stagiaires ont assisté aux consultations du Dr G. Paul-Boncour et 4 aux consultations du Dr Dublineau.

Tests : 3 séances pratiques de tests ont été organisées en fin de session.

Examen : L'examen a eu lieu les 28 et 29 mai 1943. Sur 71 candidates, 66 obtinrent le diplôme d'assiduité. 8 furent admises parmi les assistantes de l'O.P.H.S. de la Seine, dans le service de prophylaxie mentale et plusieurs furent chargées de classes d'arriérés dans divers départements.

Consultations : La consultation de neuro-psychiatrie a fonctionné parfaitement sous la direction du Dr G. Paul-Boncour, au dispensaire St Vincent-de-Paul, rue Elzévir. 202 enfants ont bénéficié de cette organisation en 1943.

Province

Le Comité français de l'enfance déficiente a de nombreuses filiales ; Marseille : Dans cette ville ont été examinés : enfants arriérés : 424 nouveaux et 552 anciens ; enfants de justice : 906. Soins médicaux à 411.

Charleville - Comité de l'Oise (Beauvais, Creil, Compiègne) - Centre de Nay (Basses-Pyrénées) - Centre de Pau - Centre de Marquefave (Hte-Garonne) - Ferme-Ecole d'Abense-de-Bas (Basses-Pyrénées) (Centres dépendant de l'oeuvre des Centres médico-professionnels de St-Maur-les-Fossés repliés depuis 1940 dans le Midi), etc...

Centre d'observation Médico-social-pédagogique de Dijon (Côte d'Or) : "Le Service social de sauvegarde de l'enfance de Dijon" a créé à Dijon un centre d'observation médico-social-pédagogique situé dans les dépendances de la Chartreuse de Champmol. Le centre est sous la direction d'un directeur et de 4 moniteurs spécialisés pour réaliser les différentes activités du programme.

Les mineurs sont soumis à une observation pendant une durée variable. Ces enfants seront sériés puis envoyés dans des établissements appropriés à leurs cas particuliers.

Le Centre a créé des comités familiaux dans les départements limitrophes du département de la Côte d'Or.

Le Centre d'observation a recours à des mesures visant à assainir les conditions de vie de l'enfant et à fournir un dérivatif à ses tendances instinctives par un travail absorbant : activités de plein air, activités intérieures dans une ambiance apaisante, pratique des sports, éveil d'intérêts nouveaux, le tout imprégné d'une atmosphère morale intense.

Programme : les mineurs âgés de moins de 14 ans qui n'ont pas obtenu le certificat d'études primaires reçoivent un enseignement d'un instituteur.

Classification des cours : les jeunes mineurs qui sont confiés au Centre d'observation médico-social-pédagogique sont classés dans trois groupes :

Groupe 1 - Les jeunes de plus de 14 ans astreints à une orientation et une formation professionnelles ;

Groupe 2 - Les jeunes de moins de 14 ans astreints aux lois scolaires sur l'école obligatoire ainsi que les jeunes n'ayant pas satisfait les examens de C.E.P.

Groupe 3 - Les illétrés de tous les âges.

Groupe 1 : Les jeunes au-dessus de 14 ans. Ceux-ci auront un programme d'orientation et de formation professionnelles qui leur sera fait par un moniteur désigné par l'enseignement technique. Les cours sont suivis et dotés d'un programme de progression mensuelle et appliqués dans nos classes et ateliers.

Groupe 2 : Les jeunes de moins de 14 ans astreints aux lois scolaires ont un programme scolaire qui, selon les possibilités, est aussi régulier que possible ; semblable à celui des écoles primaires de la ville, il est donné par un instituteur spécialiste désigné par l'inspecteur d'académie de Dijon.

Groupe 3 : Les enfants illétrés de tout âge satisfont d'une part le programme scolaire et, d'autre part, le programme d'orientation et de formation professionnelles.

Instruction religieuse : Une formation religieuse (catholique et protestante) est donnée aux enfants des deux religions par les ministres des cultes. Le Centre se fait le devoir d'inviter les jeunes à pratiquer leur religion ou, s'ils n'en ont pas, à créer pour ceux-ci une mystique qui les élèvera spirituellement.

Orientation et formation professionnelle : Les enfants sont triés par le service d'orientation professionnelle du Centre qui examine le cas de chacun d'eux :

1°) Examen sur les dispositions physiques, intellectuelles, physiologiques et morales sur chacun des candidats ;

2°) Sur les goûts et la volonté de l'intéressé ;

3°) Une fiche médicale scolaire établie par le médecin ;

4°) Par des causeries sur différents corps de métier, ils éveillent chez l'enfant ses aptitudes qui, bien souvent, sont en sommeil ;

5°) Par des travaux de bricolage : bois, fer, découpage et petits travaux artistiques divers dans les ateliers aménagés à cet effet ;

6°) Par des projections filmées sur les métiers.

Une superficie de 300 à 400 m<sup>2</sup> est mise à la disposition des élèves par le directeur de la Chartreuse, pour l'orientation et la formation des jeunes ayant des goûts de culture et de jardinage.

L'orientation et la formation professionnelles sont surtout poussées vers l'artisanat.

Code disciplinaire : Les enfants sont répartis suivant l'âge, la conduite et l'amendement en groupes distincts dont l'ensemble est dirigé par le chef de l'établissement. Cette répartition se fait suivant un système de points et d'observations journalières contrôlées hebdomadairement dans la conférence du personnel sous la conduite du chef de l'établissement.

Programme des activités :

Education générale - Former les jeunes physiquement et moralement par un entraînement corporel. Pratique des jeux et de l'hygiène. Education de plein air. Développer l'amour de la nature dans son cadre.

Loisirs - Dessin - musique par des cercles d'étude qui développent les connaissances des jeunes sur des sujets divers. Organiser des cours et des conférences sur des sujets purement pratiques. Education sexuelle.

Education morale et civique -

Instruction générale (histoire et géographie, littérature).